



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE DU 2 JUIN 2020

Membres présents : Alain BERNARD ; Francis BEUREL ; Dominique DARCEL ; Hervé DOLEDEC ; Guy Granville ; Christophe GUYOT ; Joël LE SAGE ; Alain OLLIVIER-HENRY.

COURRIEL CLUB :

- **Courriel de l'US Squiffiec-Trégonneau concernant la couverture du club par Monsieur Arnaud ILLIEN arbitre pour la saison 2019/2020 :**

La Commission constate que le dossier médical de Monsieur ILLIEN a été renouvelé le 8 janvier 2020 et que la licence a été demandée le 1^{er} décembre 2019.

D'autre part la Commission des Arbitres n'a reçu aucun document concernant l'indisponibilité de Monsieur ILLIEN depuis le début de la saison.

En conséquence la Commission ne peut accepter la couverture du club de l'US Squiffiec Trégonneau par cet arbitre pour la saison 2019/2020.

Liste des arbitres n'ayant pas effectués le nombre de matches :

- Corentin LEON (F.C. LANNION)
- Lucas REBOURS (C.S. MERDRIGNAC)

Ces arbitres ne couvrent pas leur club au regard du Statut de l'Arbitrage.

La Commission arrête la liste des clubs en infraction au regard du Statut de l'arbitrage au 01/06/2020 (tableau en annexe).

La Commission arrête également la liste des clubs autorisés à un ou deux mutés supplémentaires (tableau en annexe)..

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District 22, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 94 des règlements de Ligue de Bretagne.

Le Secrétaire de la Commission,

Le Président de la Commission,

Alain BERNARD

Alain OLLIVIER HENRY